

Center Parcs, tourisme et contestations

Lorsqu'en 2007 j'ai appris qu'un *Center Parcs* devait être construit dans le bois des Avenières à Roybon, j'ai eu le sentiment qu'on me retirait une partie de « mon territoire », une partie de mon habitat, même si je n'habite pas tout près. Cet instinct de défense d'un territoire qui m'appartenait, n'est pas une défense de la propriété privée puisque je n'étais pas propriétaire de ce bois. Ce bois était un bois communal de Roybon où tout le monde pouvait s'y rendre. Ma première réaction à l'annonce de ce projet a été une sorte de manifestation NIMBY (« Not In My BackYard », que l'on peut traduire par « pas dans mon jardin ») que je ne condamne pas, et qui a été essentielle dans mon engagement contre ce projet. À partir d'elle je me suis réellement intéressé au projet et à ses conséquences environnementales et sociales, mais aussi à l'organisation sociale de la société qui a pu l'engendrer.

Or ces tenants et aboutissants sont communs à tous les projets qui peuvent exister ici ou ailleurs. Il y a cependant quelques particularités dans le projet dans les Chambarans. Tout d'abord le projet de *Center Parcs* n'est pas considéré d'utilité publique, même si certains voient dans la création d'emplois une utilité publique. Si tel était le cas alors tous les projets devraient être considérés d'utilité publique. Par ailleurs, contrairement aux projets de construction de centrales nucléaires et de décharges (nucléaires, industrielles ou autres), d'aéroports ou d'autoroutes – souvent mal accueillis par les riverains ou les environnementalistes en fonction des nuisances, qu'ils représentent – le projet de *Center Parcs* était plutôt bien perçu au départ. Il s'agissait dans l'esprit de beaucoup d'un projet créateur d'emplois et soucieux de l'environnement.

De quoi s'agit-il au juste ? Un *Center Parcs* est une ville de vacances privée et fermée par un grillage. Celui des Chambarans occuperait 200 ha. À l'intérieur se trouve une bulle thermostatée à 29°C dans laquelle il y a une végétation tropicale autour d'une piscine à remous dont l'eau serait aussi à 29 °C. On trouverait dans cette bulle une « Rivière sauvage ». Voilà ce que vend la société Pierre & Vacances dans ses *Center Parcs* pour profiter d'un tourisme à l'année, contrairement au tourisme blanc (des stations de ski) et côtier (des plages) qui sont saisonniers.

On trouverait sous la bulle des restaurants, des boutiques et de quoi se divertir. À l'extérieur, mais toujours dans l'enceinte, il y aurait une mini-ferme pour montrer aux touristes une représentation de ce que l'on peut trouver à l'extérieur du domaine. Il y aurait un centre de séminaire, des parcours à faire à VTT, à cheval, mais aussi d'accrobranche.

Les touristes seraient logés dans des bungalows. Il y aurait en tout 1023 bungalows, chacun pouvant recevoir entre 4 et 8 personnes et même 12. Ce qui veut dire que la commune de Roybon qui compte 1300 habitants va se retrouver avec une population qui comptera jusqu'à 6 000 habitants (4000 touristes et 700 personnes y travaillant) avec ce que cela comporte comme modifications dans les infrastructures pour l'eau et l'assainissement par exemple qui devront être totalement refaites. En effet on serait obligé de pomper de l'eau en quantité dans les nappes existantes de la plaine de la

Bièvre, de la chauffer en partie à 29 °C (pour la piscine dans la bulle également chauffée toute l'année) et de rejeter la partie des eaux usées dans l'Isère par l'intermédiaire de 27 kms de canalisation à l'aide de pompes et d'une nouvelle station d'épuration à construire.

Mais la construction d'un *Center Parcs* est avant tout pour Pierre & Vacances une opération immobilière. En effet le terrain (non constructible au départ) qui avait d'abord été proposé à 0,10 €/m², a été retenu - suite au mécontentement de certains administrés - à 0,30 €/m². Il faut savoir que le terrain constructible dans la région dépasse parfois 80,00 €/m²... Il suffit alors de modifier le PLU pour rendre possible le projet de construction. La société Pierre & Vacances pourra ensuite proposer la vente des « cottages » sur plan à des investisseurs, à des prix exorbitants (235 000 € pour un 54 m² et 372 000 pour un 85 m²). Pierre & Vacances aura préalablement fait jouer la concurrence entre les différents départements pour choisir son emplacement : celui qui aura posé la plus grande somme sur la table pourra « bénéficier de la construction d'un *Center Parcs* ». Pour remporter le challenge face à la Drôme et au Jura, Monsieur Vallini, président du Conseil général de l'Isère, a concédé une aide de 15 millions d'euros, dont 7 millions offerts directement aux investisseurs, au titre de subventions aux créateurs de gîte, soit 7000 € versés par « cottages ».¹ Par ailleurs Gérard Brémond, PDG de Pierre & Vacances, a toujours su jouer de ses relations au Parlement pour obtenir des décrets qui lui sont favorables, décrets d'ailleurs baptisés dans les couloirs de l'assemblée « les amendements Brémond ». Ainsi, les investisseurs peuvent récupérer la TVA grâce à la loi Demessine puisque Roybon se trouve en Zone de revitalisation rurale. Ils bénéficient aussi d'une réduction d'impôt sur le revenu qui va jusqu'à 25 % grâce à la loi Cellier. Outre ces aides de l'État via les niches fiscales, et celles du département proposées aux investisseurs, le projet peut compter aussi sur le soutien de la Région à hauteur de 7 millions d'euros, et sur celui de la communauté de communes à hauteur de 8 millions d'euros.

Le chantier de construction devrait permettre de faire travailler 700 personnes et une fois ouvert aux touristes, le *Center Parcs* emploierait 700 autres pour son fonctionnement (470 emplois équivalents temps plein). Parmi ces derniers, 334 personnes travailleraient au nettoyage des bungalows, mais seulement 9 h par semaine : 4h30 les lundis, et 4h30 les vendredis, c'est-à-dire les jours où les cottages sont libérés et où les 8000 touristes se croisent dans Roybon.

Par ailleurs cela rapporterait localement, selon les promoteurs du projet, 12 millions d'euros de fournitures et de services. Les entreprises de BTP signeraient des contrats et leurs patrons seraient heureux de tirer des profits, et les commerçants environnants augmenteraient leur chiffre d'affaire grâce aux nouveaux clients. Et d'un point de vue

¹ Selon le *Dauphiné Libéré* du 17 octobre, « Hier, le projet est revenu sur la table avec un avenant au protocole entre le Département et le groupe Pierre & Vacances. Ainsi, on a appris qu'une nouvelle forme de l'intervention départementale avait été définie. Le budget initial de 7 millions d'aides a été pérennisé, mais il n'est plus question d'allouer des subventions aux acheteurs de cottages. Non, l'enveloppe sera différemment utilisée : le Département procédera à l'acquisition, en nue-propriété, de certains éléments, comme les accès principaux et une partie de la forêt. Et l'usufruit sera laissé à Pierre & Vacances. » (<http://www.ledauphine.com/isere-sud/2014/10/16/center-parcs-il-y-a-ceux-qui-avancent-et-ceux-qui>)

comptable, nous serions dans le meilleur des mondes... C'est en tout cas ce que les promoteurs essaient de faire passer, et c'est ce qu'il nous faut démonter.

Il nous a fallu et il nous faut encore remettre en question cette manière comptable d'aborder les problèmes sociaux. Il nous faut dénoncer encore et toujours le fait qu'on essaie de nous faire croire que les promoteurs du projet et chacun de nous, avons ensemble un seul et même intérêt. Il nous faut combattre l'idée même qui voudrait que nous ayons la même cause à défendre que le capitalisme (le travail et la marchandise comme intérêts communs).

Il nous faut dire dans quel genre de monde nous vivons. Il nous faut en dénoncer la folie puisqu'il détruit ses richesses (le vivant et le beau) pour pouvoir continuer à prospérer. Il nous faut dénoncer le fait que ce n'est pas nous qui les empêchons de créer des emplois, mais qu'il s'agit bien de ce monde de compétition et de concurrence que le monde économique et le monde politique soutiennent et défendent qui crée du chômage ; et que nous espérons pouvoir changer les règles.

L'opposition officielle a cherché essentiellement ses justifications dans la réglementation en vigueur et dans les alternatives acceptables par l'administration. Elle a fait plusieurs recours en justice notamment contre la révision simplifiée du Plan local d'urbanisme, contre le Permis de construire et le Défrichement de 91 hectares de forêt sur des problèmes de forme (des autorisations non-conformes). Ils n'ont pas abouti, mais ils ont fortement contrarié les promoteurs et ont permis de gagner du temps durant lequel il fut organisé des réunions publiques, des promenades sur le site et une manifestation devant le Conseil général.

L'association officielle contre le *Center Parcs*, les associations environnementalistes comme la FRAPNA et les écologistes avaient misé sur l'enquête publique concernant la loi sur l'eau pour exprimer la non-conformité du projet avec la réglementation en vigueur. La commission d'enquête a rendu un rapport qui allait tout-à-fait dans ce sens. Ses conclusions concernant le projet furent très sévères et elle a donné un avis défavorable motivé par 12 raisons, notamment la destruction d'une zone humide et sa compensation.

Les défenseurs du projet sont tout de suite montés au créneau. La Chambre du commerce et de l'industrie de Grenoble a réagi dans un communiqué signé par 14 institutions de représentation du monde économique. Ils demandaient au préfet de Région et à celui de l'Isère de « faire une juste appréciation des intérêts économiques en cause, et des objections formulées qui peuvent être surmontées sans difficultés majeures ». Ils comptaient « sur les représentants de l'État pour poursuivre les procédures engagées et ouvrir la voie à la réalisation rapide d'un tel projet ». Parmi les signataires de ce communiqué, il y avait bien sûr le CCI, le Medef, la Chambre des métiers et de l'Artisanat, le syndicat des PME, mais aussi la fédération du BTP, la FNAIM, ou encore l'Union des Industries Chimiques, le Groupement des Industries Papetières de l'Isère, la Fédération Bancaire Française, le Conseil National des Professions de l'Automobile, et même l'Automobile Club de l'Isère.

Le préfet a très bien entendu cet appel du pied, et il demanda son avis au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques. Le

Coderst présidé par le préfet et réunissant 6 représentants des services de l'État, 2 représentants du Conseil général de l'Isère et 2 représentants de la CCI, sur un total de 19 représentants n'a eu aucun mal à satisfaire le monde économique comme cela lui était demandé... Le préfet a donc autorisé le début des travaux.

Parmi les alternatives au tourisme hors-sol, il est quelquefois proposé un tourisme doux adapté au territoire. Je ne m'étais jamais prononcé ouvertement contre le tourisme avant de m'engager contre le *Center Parcs*. Quand j'étais enfant et adolescent, je me souviens que mes parents m'emmenaient en vacances en Espagne chez mes cousins. À ce moment-là, l'Europe entière passait ses vacances sur la côte d'Azur et le long de la côte espagnole. Tout le monde partait le 1^{er} août et la vallée du Rhône comptait ce jour-là un nombre important de bouchons, si bien que nous mettions une trentaine d'heures pour arriver à destination. Et je voyais alors, chaque année, quelques modifications dans l'organisation permettant d'accueillir la masse de gens, les poches bien remplies de leurs économies, venant en Espagne jouir du soleil, des plages et d'une vie moins chère que dans leur pays. Nous étions à l'époque répressive du franquisme et je me souviens d'une affiche réalisée par un groupe libertaire en France qui m'avait marqué à cette époque et qui disait : « Franco met son peuple à l'ombre pour que vous ayez un peu plus de soleil ». Ce slogan, pourtant très symboliste, m'avait fait prendre conscience de cette réalité que le touriste ne veut pas voir, pour pouvoir continuer à jouir de la représentation qu'il se fait du temps des vacances forcément merveilleuses. Durant cette époque le tourisme se développait aussi en montagne, me laissant la même impression que sur la côte : on aménageait et on bétonnait la montagne pour attirer le client au détriment de ceux qui y habitaient. Mais alors me direz-vous pourquoi critiquer la proposition d'un tourisme doux ? Ce tourisme doux adapté au territoire entrera en concurrence dans l'éventail très large que le tourisme propose aujourd'hui. Après avoir détruit la montagne et les côtes, le tourisme s'est approprié et a muséifié les centres villes, en éloignant les pauvres à la périphérie. Il s'empare aujourd'hui de la campagne et des forêts avec les divers parcs de divertissement. Et il s'emparera inmanquablement des territoires en modifiant, comme il l'a fait ailleurs, les rapports sociaux (en rapports marchands) transformant notamment l'hospitalité en prestations.

Mais surtout et avant toute chose, il est capital de remettre en question la volonté et le besoin – venant de certains opposants – de proposer systématiquement une alternative au projet contesté. Avant que Pierre & Vacances et que certains élus ne veuillent imposer leur *Center Parcs*, personne (à part peut-être la profession) n'avait exprimé le besoin de développer le tourisme en Isère ; ce tourisme qui ne répond à aucune utilité publique, ni sociale !

Henri Mora

Présentation préalable à celle de Rodolphe Christin et à la discussion à propos de « *Center Parcs*, tourisme et contestations », du samedi 18 octobre 2014, au Local Autogéré de Grenoble, organisée par les éditions Le monde à l'envers.